



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

DESIGNATION DES MEMBRES AU SEIN DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES

Délibération n° D_2020_5_01

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1;
Vu la délibération N° D_2020-4-13 du 27 juillet 2020 relative à la création des commission thématiques intercommunales,

Considérant que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine ;

Considérant qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle ;

Considérant que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes ;

Sur proposition des communes,

Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

ARRETE comme présenté en annexe, la liste des conseillers communautaires et municipaux membres des commissions thématiques intercommunales :

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



Commission TOURISME-MONTAGNE

COMMUNE	NOM	PRENOM
ANGAIS	BARBE-BARRAILH	Jean-Laurent
ANGAIS	GINESTET	Yoann
ARBÉOST	FRAIZE	Cyrille
ARBÉOST	HENSINGER	Gilbert
ARROS DE NAY	BONVOUS	Raphaëlle
ARROS DE NAY	HEIJDENRIJK	Petra
ARTHEZ D ASSON	ESDOURRUBAILH - LAPEYRIE	Daniel
ASSAT	CUIF	Aurélien
ASSAT	RHAUT	Jean-Christophe
ASSON	CHARRET	Olivier
ASSON	DEBATY	Marie-Joëlle
BALIROS	LAC	Amandine
BALIROS	TREVE	Thibault
BAUDREIX	ESCALÉ	Francis
BAUDREIX	LAMAZOU	Georges
BENEJACQ	BALASQUE	Didier
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET	Marie-Ange
BEUSTE	BOISSET	Mickaël
BEUSTE	LECLERE	Valérie
BOEIL-BEZING	BEAUCULAT	Hugues
BOEIL-BEZING	LALANNE	Marie-Claude
BORDERES	POUTS	Pierre
BORDES	BELTRAN	Christian
BORDES	IRIGOIN	Jean-Baptiste
BOURDETTES	BERGERET	Jean
BOURDETTES	CASTILLON	Thierry
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	CHEAM	Sophie
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	FERNET	Olivier
COARRAZE	BARBE	Frédéric
COARRAZE	DELAPORTE	Flora
FERRIERES	CROUZET	Lucien
HAUT DE BOSDARROS	BECHACQ	Delphine
HAUT DE BOSDARROS	PUYO	Patrick
IGON	JACQUEMOND-COLLET	Henry
IGON	LABAT	Marc
LABATMALE	GARROT	Virginie
LABATMALE	SANJUAN	Isabelle
LAGOS	COULON	Jean-Marc

LAGOS	LAPORTE	Thierry
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ	Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON	Jean-Marie
LESTELLE-BETHARRAM	LADESBIÉ	Jean-Marc
MIREPEIX	CAZENAVE	Francis
MIREPEIX	HUROU	Nicole
MONTAUT	JOUANDOU-LEDIN	Claudie
MONTAUT	LHOSPICE	Cathy
NARCASTET	BERNADET GABAGNON	Caroline
NARCASTET	MOLESIN	Magali
NAY	DEQUIDT	Alain
NAY	WEISS	Myriam
PARDIES PIETAT	CONGE	Alexandre
PARDIES PIETAT	MAISONNAVE	Renaud
SAINT-ABIT	MONCLA	Dominique
SAINT-ABIT	PONTOIS	Brigitte
SAINT-VINCENT	LABORDE	Jean-Louis

Commission DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

COMMUNE	NOM	PRENOM
ANGAIS	CHARLAIX	Bernard
ANGAIS	VIGNAU	Hubert
ARROS DE NAY	BERGERON	Lionel
ARROS DE NAY	GARCIA	Laurent
ARTHEZ D ASSON	CANEROT	Nathalie
ARTHEZ D ASSON	PETRE	Stéphanie
ASSAT	CHOCHOIS	Cédric
ASSAT	RHAUT	Jean-Christophe
ASSON	AURIGNAC	Michel
ASSON	VANHOOREN	Audrey
BALIROS	CAMPAYS	David
BALIROS	DULILE	Mathieu
BAUDREIX	ESCALÉ	Francis
BAUDREIX	NIBERON	Marc
BENEJACQ	COM-NOUGUÉ	Mathieu
BENEJACQ	LE MERCIER	Pierre
BEUSTE	CHARBONNEL	Patrice
BEUSTE	MORISSET	Guillaume
BOEIL-BEZING	CAMY	Gilles
BORDERES	BLAZQUEZ	Gabriel
BORDES	CASTAIGNAU	Serge
BORDES	DOMANGE	Raphael
BOURDETTES	ALIAS	Christian
BOURDETTES	DOMENJOLLE	Didier

BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	CAMBARRAT	Roger
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ	François
COARRAZE	MEUNIER	Christine
COARRAZE	PENOUILH	Thierry
FERRIERES	AYCAGUER	Roger
HAUT DE BOSDARROS	MADEC	Cédric
HAUT DE BOSDARROS	PUYO	Patrick
IGON	BASCOUL	Jérémy
IGON	LABAT	Marc
LABATMALE	LACARRÈRE	Clément
LAGOS	GONZALEZ	Hervé
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ	Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON	Jean-Marie
LESTELLE-BETHARRAM	LUCCHINI	Éric
MIREPEIX	HUROU	Nicole
MIREPEIX	VIRTO	Stéphane
MONTAUT	BERLARDY-ESCURES	Didier
MONTAUT	CAPERET	Alain
NARCASTET	FABRIS	David
NARCASTET	LEPEZ	Martin
NAY	CHABROUT	Guy
NAY	WEISS	Myriam
PARDIES PIETAT	CABANNE	Pascal
PARDIES PIETAT	LABAT	Annie
SAINT-ABIT	PINEAU	Marie-Noelle
SAINT-ABIT	PONTOIS	Brigitte

Commission CULTURE ET SPORTS

COMMUNE	NOM	PRENOM
ANGAIS	COULAT	Nadège
ANGAIS	HORGUE	Nicole
ARROS DE NAY	GARCIA	Laurent
ARROS DE NAY	MIDOT	Patrick
ARTHEZ D ASSON	PETRE	Stéphanie
ASSAT	DESNOUES	Stéphane
ASSAT	TIXIER	Marie-Hélène
ASSON	CLAVARET	Christian
ASSON	DUTHEN-KAROUTCHI	Mireille
BALIROS	ALBERTO	Pierre
BALIROS	TREVE	Edmond
BAUDREIX	PEYRE	Sébastien
BENEJACQ	BALASQUE	Didier
BENEJACQ	MARRACQ	Véronique
BEUSTE	AZARD	Aurore
BEUSTE	KALVIKOWSKI	Kevin
BOEIL-BEZING	DUFAU	Marc
BOEIL-BEZING	POUTS SAINT GERMÉ	Ludovic

BORDERES	BIROU	Herve
BORDERES	OMS	Bernard
BORDES	CORREGE	Lionel
BORDES	LANNE	Evelyne
BOURDETTES	ALIAS	Christian
BOURDETTES	CABALLERO	Jérôme
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	HOURECQ	Jean-Pierre
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	SPEARS GRAUX	Elizabeth
COARRAZE	ARLES	Magali
COARRAZE	JUDE	Laurent
FERRIERES	AYCAGUER	Roger
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGÉ	Murielle
HAUT DE BOSDARROS	FRELON	Bruno
IGON	ALVES	Georges
IGON	LABAT	Marc
LABATMALE	LACARRÈRE	Florent
LABATMALE	SANJUAN	Isabelle
LAGOS	CORSIN	Marie-Noëlle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ	Christian
LAGOS	TENTELIER	Christelle
LESTELLE-BETHARRAM	DUHOURCAU	Monique
LESTELLE-BETHARRAM	MENGELLE	Marie-José
MIREPEIX	SANCHOU	Patrice
MIREPEIX	SERGEANT	Christian
MONTAUT	MAINE - DUBOURG	Sylvie
MONTAUT	POUCHAN	Madeleine
NARCASTET	GIMET	Corinne
NARCASTET	OLIVARES	Kimberley
NAY	BONNASSIOLLE	Daniel
NAY	DEQUIDT	Alain
PARDIES PIETAT	LECERF	Bruno
PARDIES PIETAT	LOUPY	Denis
SAINT-ABIT	CAZET	Joelle
SAINT-ABIT	MONCLA	Dominique
SAINT-VINCENT	FERAUD	Benjamin

Commission JEUNESSE, EMPLOI-INSERTION ET COOPERATIONS

COMMUNE	NOM	PRENOM
ANGAIS	BRANDAM	Karine
ANGAIS	LARTIGUET	Bénédicte
ARROS DE NAY	CAUQUIL	Jean-Pierre
ARROS DE NAY	COUMES	Sandrine
ARTHEZ D ASSON	BERDUCOU	Suzanne
ASSAT	DESNOUES	Stéphane
ASSAT	TIXIER	Marie-Hélène
ASSON	DABAN	Bérénice
ASSON	VANHOOREN	Audrey

BALIRO	ALBERTO	Pierre
BALIRO	MAILHARRIN	Géraldine
BAUDREIX	ARTEAGA	Robert
BAUDREIX	PAUL	Michèle
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET	Marie-Ange
BENEJACQ	TOUZET	Virginie
BEUSTE	CELLE	Sonia
BEUSTE	KALVIKOWSKI	Kevin
BOEIL-BEZING	LALANNE	Marie-Claude
BOEIL-BEZING	PULVINET	Myriam
BORDERES	ESQUERRE	Laurence
BORDERES	MINVIELLE	Michel
BORDES	PUYAU CONDERETTE	Emanuele
BORDES	TOUSSAINT	Coralie
BOURDETTES	ALIAS	Christian
BOURDETTES	CABALLERO	Jérôme
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	PERRIN	Nicole
COARRAZE	PUBLIUS	Françoise
COARRAZE	RAMIREZ	Anne-Marie
FERRIERES	CROUZET	Lucien
HAUT DE BOSDARROS	CARRERE	Sonia
HAUT DE BOSDARROS	SAINT-MARTIN	Brice
IGON	BABAULT	Stéphanie
IGON	COUMET	Monique
LABATMALE	FERNANDEZ	Sophie
LABATMALE	LACARRÈRE	Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ	Christian
LAGOS	TENTELIER	Christelle
LESTELLE-BETHARRAM	MAGENDIE	Sabine
MIREPEIX	BARREIROS	Sylvie
MIREPEIX	TURON-LAGOT	Anne
MONTAUT	GOMES	Annabelle
MONTAUT	MAINE - DUBOURG	Sylvie
NARCASTET	OLIVARES	Kimberley
NARCASTET	SARTHOU	Julie
NAY	DURAND	Pascale
NAY	MAURIN	Marina
PARDIES PIETAT	GENEVIER	Christian
PARDIES PIETAT	MAISONNAVE	Renaud
SAINT-ABIT	CAZABAN	Alexandre
SAINT-ABIT	HOURQUET	Anthony

Commission RESSOURCES HUMAINES

COMMUNE	NOM	PRENOM
ARROS DE NAY	d'ARROS	Gérard
ARROS DE NAY	MIDOT	Patrick
ASSAT	RHAUT	Jean-Christophe

ASSON	CANTON	Marc
ASSON	VANHOOREN	Audrey
BALIROS	DAUGAS	Sylvie
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET	Marie-Ange
BENEJACQ	GARROCQ	Anne-Marie
BEUSTE	CALAS	Serge
BEUSTE	CARRASQUET	Nadine
BORDERES	BLAZQUEZ	Gabriel
BOURDETTES	LACROUX	Philippe
FERRIERES	BROGNOLI	Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC	Cédric
HAUT DE BOSDARROS	SAINT-MARTIN	Brice
IGON	LABAT	Marc
IGON	PARGADE	Didier
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ	Christian
PARDIES PIETAT	CABANNE	Pascal
SAINT-ABIT	CAZET	Michel

Commission EAU-ASSAINISSEMENT

COMMUNE	NOM	PRENOM
ANGAIS	LARTIGUET	Bénédicte
ANGAIS	VIGNAU	Hubert
ARBÉOST	FRAIZE	Cyrille
ARBÉOST	HENSINGER	Gilbert
ARROS DE NAY	HEIJDENRIJK	Petra
ARROS DE NAY	TOURNE-PORTETENY	Francis
ARTHEZ D ASSON	LAFFITTE	Jean-Jacques
ARTHEZ D ASSON	OMPRARET	Pierre
ASSAT	PROERES	Arnaud
ASSAT	RHAUT	Jean-Christophe
ASSON	CANTON	Marc
ASSON	CUYAUBERE	Antoine
BALIROS	CAMPAYS	David
BALIROS	ESCALET	André
BAUDREIX	BOUQUET	Michel
BAUDREIX	SUPERVIELLE	Éric
BENEJACQ	COVEZ	Michel
BENEJACQ	DELOT	Philippe
BEUSTE	DOASSANS	Philippe
BEUSTE	SILVA	Christian
BOEIL-BEZING	BAGET	Bernard
BOEIL-BEZING	BEAUCULAT	Hugues
BORDERES	MINVIELLE	Michel
BORDERES	VIGNAU	Edmond
BORDES	DUHIEU	Alfred
BOURDETTES	ALIAS	Christian
BOURDETTES	DOMENJOLLE	Didier

BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ	François
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	PEYHORGUE	Jean-Bernard
COARRAZE	GRANGE	Claude
COARRAZE	POMME	Christian
FERRIERES	SIMON	Laurent
HAUT DE BOSDARROS	ERNES	Sébastien
HAUT DE BOSDARROS	MADEC	Cédric
IGON	LABAT	Marc
IGON	LACOSTE	Marielle
LABATMALE	FEUGAS	Patrice
LABATMALE	LORILLON	Gregory
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ	Christian
LAGOS	TURON	Jean-Luc
LAGOS	VIGNAU-LOUSTAU	Jean-Marc
LESTELLE-BETHARRAM	CAZUS	Denis
LESTELLE-BETHARRAM	MARTELL	Mathias
MIREPEIX	LESPES	Patrick
MIREPEIX	MORENO	Pilar
MONTAUT	CAPERET	Alain
MONTAUT	LAGUERRE-BASSE	Philippe
NARCASTET	MOLESIN	Xavier
NARCASTET	TUCOULET	Thomas
NAY	BONNASSIOLLE	Jean-Pierre
NAY	MIMIN	Mathieu
PARDIES PIETAT	CABANNE	Pascal
PARDIES PIETAT	PAILLERE	Didier
SAINT-ABIT	CAZET	Michel
SAINT-ABIT	LEGRAND	Stéphane
SAINT-VINCENT	DOUSSINE	Roger
SAINT-VINCENT	SOUBIROU	Elisabeth

Commission FINANCES

COMMUNE	NOM	PRENOM
ANGAIS	CAMPS-GUIRAN	Flavien
ANGAIS	GRACIET	Jérôme
ARROS DE NAY	CAUQUIL	Jean-Pierre
ARROS DE NAY	d'ARROS	Gérard
ARTHEZ D ASSON	LAFFITTE	Jean-Jacques
ASSAT	CHOCHOIS	Cédric
ASSAT	RHAUT	Jean-Christophe
ASSON	CANTON	Marc
ASSON	CAPELANI	Marie-Françoise
BALIROs	DAUGAS	Sylvie
BALIROs	MAILHARRIN	Julia
BAUDREIX	ESCALÉ	Francis
BENEJACQ	COM-NOUGUÉ	Mathieu
BENEJACQ	GARROCQ	Anne-Marie

BEUSTE	CALAS	Serge
BEUSTE	CHARBONNEL	Patrice
BOEIL-BEZING	CAMY	Gilles
BOEIL-BEZING	DUFAU	Marc
BORDERES	MINVIELLE	Michel
BORDES	BIDEGARAY	André
BORDES	PUYAL	Bernard
BOURDETTES	ARENAS	Arthur
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	CAMBARRAT	Roger
COARRAZE	MENORET - ULTRA	Marie-Agnès
FERRIERES	BROGNOLI	Katty
HAUT DE BOSDARROS	FRELON	Bruno
HAUT DE BOSDARROS	SAINT-MARTIN	Brice
IGON	LABAT	Marc
IGON	PARGADE	Didier
LABATMALE	LACARRÈRE	Clément
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ	Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON	Jean-Marie
LESTELLE-BETHARRAM	GRACIAA	Alain
MIREPEIX	BERGE	Jean
MIREPEIX	HUROU	Nicole
MONTAUT	CAPERET	Alain
NARCASTET	FAUX	Jean-Pierre
NARCASTET	MOLESIN	Magali
NAY	BOURDAA	Bruno
NAY	CHABROUT	Guy
PARDIES PIETAT	CABANNE	Pascal
PARDIES PIETAT	PAILLERE	Didier
SAINT-ABIT	BARRIERE	Tom
SAINT-ABIT	RUIZ	Caroline

Commission DECHETS

COMMUNE	NOM	PRENOM
ANGAIS	CHARLAIX	Bernard
ARROS DE NAY	HEIJDENRIJK	Petra
ARROS DE NAY	TOURNE-PORTETENY	Francis
ARTHEZ D ASSON	BROUSSET	Jean- Louis
ARTHEZ D ASSON	OMPRARET	Pierre
ASSAT	MALDONADO	Marie
ASSAT	MAUHOURET	Jacques
ASSON	LAUVAUX	Michel
ASSON	MONTIN	Isabelle
BALIROS	ESCALET	André
BALIROS	VICENTE DE ANDRADE	José
BAUDREIX	LAMAZOU	Georges
BENEJACQ	LABAT	Gabrielle
BENEJACQ	LABOURDETTE	Corinne

BEUSTE	BONEMAZOU	Lionel
BEUSTE	MULÉ BERTRANINE	Jean-Claude
BOEIL-BEZING	BEAUCULAT	Hugues
BOEIL-BEZING	CAMY	Gilles
BORDERES	VIGNAU	Edmond
BORDES	CASTAIGNAU	Serge
BORDES	CORREGE	Lionel
BOURDETTES	BERGERET	Jean
BOURDETTES	DOMENJOLLE	Didier
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	FERNET	Olivier
COARRAZE	FRECHOU	Christian
FERRIERES	FRECHOU	Michel
HAUT DE BOSDARROS	FRELON	Bruno
HAUT DE BOSDARROS	QUÉRÉ	Prescillia
IGON	BERNET-URIETA	Denis
IGON	HOURECQ	Arlette
LABATMALE	LORILLON	Gregory
LABATMALE	SANJUAN	Isabelle
LAGOS	CORSIN	Marie-Noëlle
LAGOS	COULON	Jean-Marc
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ	Christian
LESTELLE-BETHARRAM	DE SOUSA	Mario
LESTELLE-BETHARRAM	LADESBIE	Jean-Marc
MIREPEIX	MIJARES	Francis
MIREPEIX	VIRTO	Stéphane
MONTAUT	MARQUINE	Gaëtan
MONTAUT	VINAS	André
NARCASTET	GUERLE	Charles
NARCASTET	MOLESIN	Xavier
NAY	MIMIN	Mathieu
NAY	VILACAMPA	Martine
PARDIES PIETAT	CONGE	Alexandre
PARDIES PIETAT	DAGUISE	Florine
SAINT-ABIT	CAZET	Michel
SAINT-ABIT	LEGRAND	Stéphane

Commission PETITE ENFANCE

COMMUNE	NOM	PRENOM
ANGAIS	HORGUE	Nicole
ANGAIS	PASSETTE	Rachel
ARROS DE NAY	JOANICOT	Alexandrine
ARROS DE NAY	MIDOT	Patrick
ARTHEZ D ASSON	BERDUCOU	Suzanne
ASSAT	CARDEILHAC	Céline
ASSAT	TIXIER	Marie-Hélène
ASSON	CANTON	Marc
ASSON	PANATIER	Corinne

BALIROS	DAUGAS	Sylvie
BALIROS	TREVE	Thibault
BAUDREIX	MONREPOS	Annie
BENEJACQ	MARRACQ	Véronique
BENEJACQ	TOUZET	Virginie
BEUSTE	CELLE	Sonia
BEUSTE	ESCOUSSE	Anne-Laure
BOEIL-BEZING	BERDUCQ	Catarina
BOEIL-BEZING	LABORDE	Véronique
BORDERES	SAGARDOYBURU	Marie-Claire
BORDES	BELLOCQ	Serge
BOURDETTES	CASTILLON	Thierry
BOURDETTES	SARCA	Marie-José
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	BIRA	Marie-Chantal
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LANOT GROUSSET	Cécile
COARRAZE	MOREL	Valérie
FERRIERES	WIRY	William
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGÉ	Murielle
HAUT DE BOSDARROS	SAINT-MARTIN	Brice
IGON	COUMET	Monique
IGON	MARIET	Fabien
LABATMALE	LOUSTEAU	Amandine
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ	Christian
LESTELLE-BETHARRAM	L'HARIDON BOITEAU	Nadine
MIREPEIX	DESCAMP	Sabine
MIREPEIX	LEMOS DE ABREU	Isabelle
MONTAUT	MAINE - DUBOURG	Sylvie
NARCASTET	OLIVARES	Kimberley
NARCASTET	TONNELIER	Alexy
NAY	PAYOT	Marie
NAY	TRIEP CAPDEVIELLE	Monique
PARDIES PIETAT	DA SYLVA	Lydie
PARDIES PIETAT	LABEDE	Claire
SAINT-ABIT	CAZABAN	Alexandre
SAINT-ABIT	PINEAU	Marie-Noelle

Commission ADMINISTRATION GENERALE - MOYENS GENERAUX ET TIC

COMMUNE	NOM	PRENOM
ANGAIS	LEBOURGEOIS	Clément
ARBÉOST	FRAIZE	Cyrille
ARBÉOST	HENSINGER	Gilbert
ARROS DE NAY	d'ARROS	Gérard
ARROS DE NAY	GARCIA	Laurent
ARTHEZ D ASSON	NABARRA	Guy
ASSAT	RHAUT	Jean-Christophe
ASSON	CHARRET	Olivier
ASSON	MOURA	Patrick

BALIROS	DAUGAS	Sylvie
BALIROS	ESCALET	André
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET	Marie-Ange
BENEJACQ	GARROCQ	Anne-Marie
BEUSTE	DOASSANS	Philippe
BEUSTE	MORISSET	Guillaume
BOEIL-BEZING	BAGET	Bernard
BOEIL-BEZING	CARDY	Richard
BORDERES	BLAZQUEZ	Gabriel
BORDES	BELTRAN	Christian
BORDES	BIDEGARAY	André
BOURDETTES	LACROUX	Philippe
BOURDETTES	TERRASSIER	Christophe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	CAUSSÉ	Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	PEYHORGUE	Jean-Bernard
COARRAZE	JUDE	Laurent
FERRIERES	SIMON	Laurent
HAUT DE BOSDARROS	PERRENX	Nicolas
HAUT DE BOSDARROS	PUYO	Patrick
IGON	DELAMARE	Samuel
IGON	SYLVAIN	Brigitte
LABATMALE	LACARRÈRE	Clément
LABATMALE	VINUESA ORTIZ	Gabriel
LAGOS	GONZALEZ	Hervé
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ	Christian
MIREPEIX	BERGE	Jean
MIREPEIX	MAN	Serge
MONTAUT	PRAT	Séverine
NARCASTET	SARTHOU	Julie
NARCASTET	TUCOULET	Thomas
NAY	BLANDIE	Marie- Christine
NAY	METGE	Jean-Paul
PARDIES PIETAT	LECERF	Bruno
PARDIES PIETAT	LOUPY	Denis
SAINT-ABIT	BARRIERE	Tom
SAINT-ABIT	RUIZ	Caroline

Commission AMENAGEMENT DE L'ESPACE - PCAET

COMMUNE	NOM	PRENOM
ANGAIS	CHARLAIX	Bernard
ANGAIS	GRACIET	Jérôme
ARBÉOST	FRAIZE	Cyrille
ARBÉOST	HENSINGER	Gilbert
ARROS DE NAY	d'ARROS	Gérard
ARROS DE NAY	HEIJDENRIJK	Petra
ARTHEZ D ASSON	LAFFITTE	Jean-Jacques
ASSAT	GRANGÉ	Mathieu

ASSAT	MALDONADO	Marie
ASSON	AURIGNAC	Michel
ASSON	LARRUHAT	Alexandre
BALIOS	DULILE	Mathieu
BALIOS	TREVE	Edmond
BAUDREIX	MONREPOS	Annie
BENEJACQ	COURADET	Sébastien
BENEJACQ	DELOT	Philippe
BEUSTE	LASSALLE	Stéphane
BEUSTE	MULÉ BERTRANINE	Jean-Claude
BOEIL-BEZING	NAU-HENDEL	Pierre-Henry
BORDES	PUYAL	Bernard
BORDES	PUYOU	Ena
BOURDETTES	ARENAS	Arthur
BOURDETTES	BERGERET	Jean
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	CHEAM	Sophie
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	HABARNAU	Christian
COARRAZE	BARBE	Frédéric
COARRAZE	MENORET - ULTRA	Marie-Agnès
FERRIERES	FRECHOU	Michel
HAUT DE BOSDARROS	AVRIL	Marcel
HAUT DE BOSDARROS	FRELON	Bruno
IGON	HOURECQ	Arlette
IGON	MONTAUBAN	Rémi
LABATMALE	FEUGAS	Patrice
LABATMALE	LACARRÈRE	Florent
LAGOS	LAPORTE	Thierry
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ	Christian
LAGOS	TURON	Jean-Luc
LESTELLE-BETHARRAM	BETRAN	Gisèle
LESTELLE-BETHARRAM	CAZUS	Denis
MIREPEIX	BERGE	Jean
MONTAUT	JOUANDOU-LEDIN	Claudie
MONTAUT	VINAS	André
NARCASTET	FAUX	Jean-Pierre
NARCASTET	TONNELIER	Alexy
NAY	BOURDAA	Bruno
NAY	DURAND	Pascale
PARDIES PIETAT	DAGUISE	Florine
PARDIES PIETAT	LABAT	Annie
SAINT-ABIT	AYSE	Patrick
SAINT-ABIT	HOUREQUET	Anthony
SAINT-VINCENT	NOUGUE-CAZENAVE	Pierre

Commission ACTION SOCIALE, SERVICES AUX PERSONNES ET HABITAT

COMMUNE	NOM	PRENOM
ANGAIS	HORGUE	Nicole
ARROS DE NAY	COUMES	Sandrine

ARROS DE NAY	MIDOT	Patrick
ARTHEZ D ASSON	AUDIGANE	Bettina
ASSAT	CARDEILHAC	Céline
ASSAT	DESNOUES	Stéphane
ASSON	CAPELANI	Marie-Françoise
ASSON	DABAN	Bérénice
BALIROS	LAC	Amandine
BALIROS	MAILHARRIN	Géraldine
BAUDREIX	LEBAS	Pierre
BENEJACQ	LABAT	Gabrielle
BENEJACQ	LABOURDETTE	Corinne
BEUSTE	CARRASQUET	Nadine
BEUSTE	LECLERE	Valérie
BOEIL-BEZING	LALANNE	Marie-Claude
BOEIL-BEZING	PULVINET	Myriam
BORDERES	SAGARDOYBURU	Marie-Claire
BORDES	CAPERAA BOURDA	Sylvette
BORDES	UNGARI	Nathalie
BOURDETTES	ARENAS	Arthur
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	BIRA	Marie-Chantal
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	PERRIN	Nicole
COARRAZE	LUCANTE	Michel
COARRAZE	RAMIREZ	Anne-Marie
FERRIERES	WIRY	William
HAUT DE BOSDARROS	BECHACQ	Delphine
HAUT DE BOSDARROS	QUÉRÉ	Prescillia
IGON	COUMET	Monique
IGON	PARGADE	Didier
LABATMALE	FERNANDEZ	Sophie
LABATMALE	SANJUAN	Isabelle
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ	Christian
LAGOS	TENTELIER	Christelle
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON	Jean-Marie
LESTELLE-BETHARRAM	VISSIERES	Marie-Anne
MIREPEIX	BARREIROS	Sylvie
MIREPEIX	BERGÉ	Geneviève
MONTAUT	GOMES	Annabelle
MONTAUT	PRAT	Séverine
NARCASTET	DUMAS	Lydie
NARCASTET	GIMET	Corinne
NAY	METGE	Jean-Paul
NAY	MULLER	Véronique
PARDIES PIETAT	DA SYLVA	Lydie
PARDIES PIETAT	LABAT	Annie
SAINT-ABIT	CAZET	Joelle
SAINT-ABIT	PINEAU	Marie-Noelle
SAINT-VINCENT	ARRIULOU	Aurélien

Commission MOBILITES

COMMUNE	NOM	PRENOM
ANGAIS	GIRARDI	Alain
ANGAIS	PERTUZE	Jean-Sébastien
ARROS DE NAY	BERGERON	Lionel
ARROS DE NAY	HEIJDENRIJK	Petra
ARTHEZ D ASSON	LACAU	Lydie
ASSAT	MALDONADO	Marie
ASSAT	SAINT-MACARY	Claire
ASSON	BADET-PEAUDECERF	Claire
ASSON	DUTHEN-KAROUTCHI	Mireille
BALIROS	CAMPAYS	David
BALIROS	VICENTE DE ANDRADE	José
BAUDREIX	BICIEN DASSAT	Marlène
BAUDREIX	ESCALÉ	Francis
BENEJACQ	COURADET	Sébastien
BENEJACQ	GUIARD	Véronique
BEUSTE	BOISSET	Mickaël
BEUSTE	BONEMAZOU	Lionel
BOEIL-BEZING	NAU-HENDEL	Pierre-Henry
BOEIL-BEZING	POMME-CASSIEROU	Anne-Lise
BORDERES	BONNET	Jérôme
BORDES	DUHIEU	Alfred
BORDES	IRIGOIN	Jean-Baptiste
BOURDETTES	DOMENJOLLE	Didier
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	HABARNAU	Christian
COARRAZE	BASSE CATHALINAT	Jean-Pierre
COARRAZE	GRANGE	Claude
FERRIERES	GENTILLET	François
HAUT DE BOSDARROS	ARRIUBERGÉ	Murielle
HAUT DE BOSDARROS	CARRERE	Sonia
IGON	DELAMARE	Samuel
IGON	JACQUEMOND-COLLET	Henry
LABATMALE	VINUESA ORTIZ	Gabriel
LAGOS	LAPORTE	Thierry
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ	Christian
LAGOS	TURON	Jean-Luc
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON	Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO	Stéphane
MONTAUT	LAGUERRE-BASSE	Philippe
NARCASTET	GUERLE	Charles
NARCASTET	MATEOU	Christophe
NAY	BONNASSIOLLE	Jean-Pierre
NAY	PEDROSA	Raphael
PARDIES PIETAT	CONGE	Alexandre
PARDIES PIETAT	GENEVIER	Christian
SAINT-ABIT	AYSE	Patrick
SAINT-ABIT	RUIZ	Caroline

Envoyé en préfecture le 02/10/2020

Reçu en préfecture le 02/10/2020

Affiché le



ID : 064-246401756-20200907-D_2020_5_01-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Délibération n° D_2020_5_02

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

La Communauté de communes du Pays de Nay, en sa qualité d'Etablissement Public de Coopération Intercommunal, est soumis aux dispositions du Code de la Commande publique pour l'ensemble de ses contrats conclus à titre onéreux avec des opérateurs économiques publics ou privés pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services.

A ce titre, il est prévu la constitution d'au moins une Commission d'Appel d'Offres dotée d'un pouvoir de décision dans le cadre des procédures de marchés publics dans lesquelles elle intervient (principalement dans le cadre du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue des procédures de marchés publics dites formalisées).

Les candidatures suivantes sont proposées :

Membres titulaires	Membres suppléants
Philippe LACROUX	Katty BROGNOLI
Marc DUFAU	Roger DOUSSINE
Bruno BOURDAA	Florent LACARRÈRE
Michel LUCANTE	Stéphane VIRTO
Alain CAPERET	Francis ESCALÉ

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1411-5 ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la commission est présidée par le président de la communauté de communes ou son représentant et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DECIDE de procéder à désignation des membres de la commission d'appel d'offre au scrutin public;

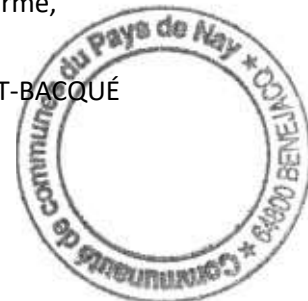
PROCLAME proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offre :

Membres titulaires	Membres suppléants
Philippe LACROUX	Katty BROGNOLI
Marc DUFAU	Roger DOUSSINE
Bruno BOURDAA	Florent LACARRÈRE
Michel LUCANTE	Stéphane VIRTO
Alain CAPERET	Francis ESCALÉ

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICES PUBLICS

Délibération n° D_2020_5_03

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

La commission de délégation de service public est constituée dans le cadre du lancement d'une procédure de délégation de service public et peut être créée pour la durée du mandat.

Lors d'une procédure de délégation de service public, cette commission est chargée d'ouvrir les plis contenant les candidatures (lors de l'instauration d'une délégation de service public ou lors d'un renouvellement) et de dresser la liste des candidats admis, à présenter une offre. Elle a également pour rôle d'ouvrir les plis contenant les offres et elle procède ensuite à leur analyse et émet un avis.

La commission doit également être saisie, pour avis, de tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation de son montant global supérieur à 5 %.

La commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public, président de la commission, ou son représentant, et par cinq membres titulaires élus au sein du conseil communautaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Les listes de candidats peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages et en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Enfin, siègent à la commission, avec voix consultative, le comptable de la collectivité et un représentant du Ministre chargé de la concurrence. Peuvent également participer, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaires :

- Marc DUFAU
- Bruno BOURDAA
- Philippe LACROUX
- Francis ESCALÉ
- Roger DOUSSINE

Suppléants :

- Florent LACARRÈRE
- Stéphane VIRTO
- Michel CAZET
- Marc LABAT
- Serge CASTAIGNAU

Conformément à l'article D 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée délibérante doit fixer les conditions de dépôt des listes.

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

Vu les résultats du scrutin ;

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de constituer une Commission de délégation à titre permanent pour la durée du mandat;

DECIDE de procéder à un scrutin public ;

DESIGNE **membres de la commission de délégation de service public :**

Membres titulaires	Membres suppléants
Marc DUFAU	Florent LACARRÈRE
Bruno BOURDAA	Stéphane VIRTO
Philippe LACROUX	Michel CAZET
Francis ESCALÉ	Marc LABAT
Roger DOUSSINE	Serge CASTAIGNAU

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLETC)

Délibération n° D_2020_5_04

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) procède à l'évaluation des charges des compétences transférées, afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté à ses communes membres (article 1609 nonies C IV du Code général des impôts). Elle rend ses conclusions lors de l'adoption de la cotisation foncière des entreprises unique (ex taxe professionnelle unique) par l'établissement public de coopération intercommunale et lors de chaque transfert de compétences et de charges ultérieur.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Considérant que la commission locale d'évaluation des charges transférées est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque conseil municipal disposant d'au moins un représentant ;

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de constituer une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la communauté de communes et ses communes membres, et d'attribuer un siège à chaque commune membre.

DECIDE de saisir les communes membres afin qu'elles procèdent à la désignation de leur représentant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Délibération n° D_2020_5_05

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2143-3 ;

Considérant que la communauté de communes du Pays de Nay regroupe plus de 5000 habitants et s'est vue transférer la compétence « organisation de la mobilité » et « aménagement de l'espace » par ses communes membres ;

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de créer une commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat ;

FIXE le nombre de membres titulaires de la commission à 9 :
3 représentants issus du conseil communautaire
3 représentants des usagers ;
3 représentants des personnes handicapées.

DESIGNE en qualité de représentants du conseil communautaire au sein de la commission pour l'accessibilité :

Membres titulaires	Membres suppléants
Philippe LACROUX	Jean-Marie BERCHON
Katty BROGNOLI	Marc DUFAU
Michel LUCANTE	Marc CANTON

APPROUVE la désignation du même nombre de membres suppléants que celui mentionné ci-dessus;

PRECISE que les associations membres dont devront être issus les membres de la commission qui ne sont pas conseillers communautaires devront répondre aux critères suivants :
- le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;
- la représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
- la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.

AUTORISE le Président d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil communautaire siégeant au sein de la Commission et d'autre part, à nommer, par arrêté, un Vice-Président de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ



Délibération





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

MISE A JOUR DES STATUTS DE LA REGIE OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE ET COMPOSITION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Délibération n° D_2020_5_06

(Rapporteur : Jean-Marie Berchon)

Les statuts de la régie Office de Tourisme Communautaire ont été élaborés en 2004 et revus en 2014. Depuis, des évolutions dans l'organisation territoriale ont eu lieu et que ces modifications rendent nécessaires une mise à jour des statuts.

Suite à l'intégration au 1er janvier 2017 des communes d'Assat et de Narcastet et au 1er janvier 2018 de la commune de Labatmale, il convient de modifier le nombre de membres à voix délibérative au sein du conseil d'exploitation. L'article 7 doit donc être modifié pour porter ce nombre à 57.

En outre, le conseil d'exploitation de l'office de de tourisme, renouvelable lors de chaque mandat, doit être constitué.

Ce conseil est composé de 2 collèges : le 1er collège, composé d'élus, majoritaires, le 2nd collège composé des représentants des socioprofessionnels.

Règlementairement, dans le cadre d'une régie, « les membres du Conseil d'exploitation sont nommés par le Conseil Communautaire, sur proposition du Président ».

Les membres du collège Elus sont les conseillers communautaires titulaires de chaque commune. Ils peuvent être remplacés, en cas d'absence, par leur suppléant ou donner pouvoir à un autre conseiller communautaire.

Afin de garantir une représentativité la plus exhaustive possible au sein du 2nd collège du Conseil d'Exploitation de l'office de tourisme communautaire, il convient de compléter statutairement la liste des catégories de professions et activités liées au tourisme et le nombre de représentants.

La composition par filière proposée pour le collège des socioprofessionnels est la suivante :

Filière Hôtels, cafés, restaurants : 3 membres

Filière Campings : 1 membre

Filière Locatif saisonnier (5 membres à choisir, dont 1 pour les meublés classés, 2 pour les meublés labellisés, 1 pour les chambres d'hôtes, 1 pour les hébergements collectifs)

Filière Musées, sites et parcs à thème : 3 membres

Filière Activités de pleine nature : 3 membres

Filière Associations et comités des fêtes : 2 membres

Filière Agritourisme – Terroir : 2 membres

Filière Artisanat d'art et de l'art : 2 membres

Les statuts en annexe reprennent l'ensemble de ces évolutions.

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

APPROUVE les règles de composition du Conseil d'Exploitation de l'office de tourisme comme présentées ci-dessous ;

APPROUVE le projet de statuts de la régie communautaire Office de tourisme ;

- AUTORISE** le Président à signer ces nouveaux statuts juridiques pour la régie Office de tourisme communautaire du Pays de Nay
- PRECISE** que la désignation des membres du Conseil d'Exploitation sera soumise au vote du conseil après validation en commission.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Délibération n° D_2020_5_07

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Les membres du Conseil d'exploitation du service Eau et assainissement sont désignés par délibération du Conseil communautaire, sur proposition du Président.

Le Conseil d'Exploitation est constitué de 31 membres :

- 29 membres du Conseil communautaire représentant les 29 communes membres ;
- 2 élus non membres du Conseil communautaire qui seront désignés pour leur expertise ou connaissance du domaine de l'eau et de l'assainissement.

Il est proposé de désigner M. Hervé LEROY, ancien président du syndicat d'eau potable du Pays de Nay et M. Benat DULAU, président de l'association des consommateurs d'eau du Pays de Nay.

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de procéder à un scrutin public ;

ARRETE la désignation des membres du Conseil d'Exploitation tel que mentionné ci-dessous ;

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN AU POLE METROPOLITAIN PAYS DU BEARN

Délibération n° D_2020_5_08

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Créé par arrêté préfectoral du 18 janvier 2018, le Pôle métropolitain du Pays de Béarn regroupe les membres suivants :

- Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées ;
- Communauté de Communes de Lacq-Orthez ;
- Communauté de Communes du Nord-Est Béarn ;
- Communauté de Communes du Haut Béarn ;
- Communauté de Communes des Luys en Béarn ;
- Communauté de Communes du Pays de Nay ;
- Communauté de Communes du Béarn des Gaves ;
- Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau ;
- Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques.

Conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts du Pays de Béarn, arrêtés par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques le 6 mars 2020, le Pays de Béarn est administré par un conseil composé de 58 délégués titulaires et autant de délégués suppléants, élus par les assemblées délibérantes de chacun des membres.

La répartition des sièges entre les membres du Pôle Métropolitain est déterminée, conformément à l'article L. 5731-3 du Code général des collectivités territoriales, en tenant compte du poids démographique de chacun de ses membres. Chaque membre dispose d'au moins un siège et aucun membre ne peut disposer de plus de la moitié des sièges.

La composition s'établit en deux collèges comme suit :

1er collège : Pour chaque EPCI membre, un nombre de sièges de droit correspondant à l'historique intercommunal de son territoire. Le Conseil Départemental dispose d'un siège.

2ème collège : Chaque EPCI membre dont la population est strictement supérieure à un seuil de 10 000 habitants dispose d'un siège supplémentaire pour chaque strate de 10 000 habitants au-delà de ce seuil. Le Conseil Départemental dispose d'un siège.

Collectivité	Collège 1	Collège 2	Délégués titulaires
CA Pau Béarn Pyrénées	3	16	19
CC Lacq-Orthez	3	5	8
CC Nord-Est Béarn	3	3	6
CC Haut Béarn	4	3	7
CC Luys en Béarn	3	2	5
CC Pays de Nay	3	2	5
CC Béarn des Gaves	3	1	4
CC Vallée d'Ossau	1	1	2
Conseil départemental	1	1	2
TOTAL	24	34	58

Au regard de ce qui précède, il convient donc que la Communauté de Communes du Pays de Nay procède à la désignation de ses cinq délégués titulaires (Trois pour le collège 1 et deux pour le collège 2), et autant de délégués suppléants.

Les délégués de la CCPN ont pour mandat de porter et de défendre dans les organismes extérieurs, syndicats mixtes notamment, les positions et les projets de la communauté de communes.
Les délégués devront également rendre compte dans les commissions de travail de la CCPN des travaux et des décisions essentielles ou projets de décision, de ces organismes extérieurs.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Collège 1

Délégués titulaires

- Christian PETCHOT-BACQUÉ
- Francis ESCALÉ
- Serge CASTAIGNAU

Délégués suppléants

- Philippe LACROUX
- Jean-Pierre FAUX
- Michel MINVIELLE

Collège 2

Délégués titulaires

- Jean-Marie BERCHON
- Marc DUFAU

Délégués suppléants

- Bruno BOURDAA
- Alain CAPERET

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu la délibération n°2019_8_02, en date du 16 décembre 2019, prévoyant l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Nay au Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn ;

Vu les résultats du scrutin ;

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020, notamment son article 10 qui permet au Conseil communautaire, dans le cadre spécifique du renouvellement de l'année 2020 et à titre dérogatoire, de décider à l'unanimité que l'élection des délégués au sein des syndicats ne se déroulera pas au scrutin secret ;

Considérant que le vote a lieu au scrutin uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de procéder aux désignations au scrutin public ;

DESIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay au sein du Pôle métropolitain du Pays de Béarn les conseillers communautaires suivants :

Collège 1

Délégués titulaires

- Christian PETCHOT-BACQUÉ
- Francis ESCALÉ
- Serge CASTAIGNAU

Délégués suppléants

- Philippe LACROUX
- Jean-Pierre FAUX
- Michel MINVIELLE

Collège 2

Délégués titulaires

- Jean-Marie BERCHON
- Marc DUFAU

Délégués suppléants

- Bruno BOURDAA
- Alain CAPERET

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN AU SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT PAU-PYRENEES

Délibération n° D_2020_5_09

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants (conseillers communautaires titulaires) de la CCPN au sein du Syndicat mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées.

Le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Pau Pyrénées est l'établissement public propriétaire de l'ensemble des actifs du domaine aéroportuaire : emprise foncière, aménagements, immobilier, installations, équipements et matériels.

Ses principales missions sont de maintenir en conditions opérationnelles et valoriser le patrimoine foncier, immobilier, matériel aéroportuaire, d'assurer le suivi et le contrôle de l'activité et de l'exploitation de la plateforme et de mettre en synergie le développement économique et touristique, besoins de mobilité des habitants et la stratégie de développement de l'aéroport

Les délégués de la CCPN ont pour mandat de porter et de défendre dans les organismes extérieurs, syndicats mixtes notamment, les positions et les projets de la communauté de communes.

Les délégués devront également rendre compte dans les commissions de travail de la CCPN des travaux et des décisions essentielles ou projets de décision, de ces organismes extérieurs.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaire : Francis ESCALÉ

Suppléant : Serge CASTAIGNAU

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées ;

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020, notamment son article 10 qui permet au Conseil communautaire, dans le cadre spécifique du renouvellement de l'année 2020 et à titre dérogatoire, de décider à l'unanimité que l'élection des délégués au sein des syndicats ne se déroulera pas au scrutin secret ;

Vu les résultats du scrutin ;

Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DECIDE de procéder aux désignations au scrutin public ;

DESIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay au sein du Syndicat Mixte de l'Aéroport Pau-Pyrénées les conseillers communautaires suivants :

Titulaire : Francis ESCALÉ

Suppléant : Serge CASTAIGNAU

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIOS	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN AU SYNDICAT MIXTE LA FIBRE 64

Délibération n° D_2020_5_10

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants (conseillers communautaires titulaires) de la CCPN au sein du Syndicat mixte LaFibre64.

La mission de La Fibre 64 est d'apporter le Très Haut Débit à l'ensemble des communes des Pyrénées-Atlantiques d'ici 2023. Il participe également au développement des usages et des services numériques dédiés aussi bien aux particuliers qu'au secteur économique.

Les délégués de la CCPN ont pour mandat de porter et de défendre dans les organismes extérieurs, syndicats mixtes notamment, les positions et les projets de la communauté de communes. Les délégués devront également rendre compte dans les commissions de travail de la CCPN des travaux et des décisions essentielles ou projets de décision, de ces organismes extérieurs.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaire : Philippe LACROUX
Suppléant : Alain DEQUIDT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de La Fibre64 ;

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020, notamment son article 10 qui permet au Conseil communautaire, dans le cadre spécifique du renouvellement de l'année 2020 et à titre dérogatoire, de décider à l'unanimité que l'élection des délégués au sein des syndicats ne se déroulera pas au scrutin secret ;

Vu les résultats du scrutin ;

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de procéder aux désignations au scrutin public ;

DESIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay au sein du Syndicat Mixte La Fibre64 les conseillers communautaires suivants :

**Titulaire : Philippe LACROUX
Suppléant : Alain DEQUIDT**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Noy à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIOS	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN AU SYNDICAT MIXTE VALOR BEARN

Délibération n° D_2020_5_11

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants (conseillers communautaires titulaires) de la CCPN au sein du Syndicat mixte Valor Béarn.

Le Syndicat Mixte Valor Béarn a pour objet, dans le cadre du Bassin Est tel que défini dans le Plan départemental des déchets, le traitement des déchets des ménages et assimilés, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rapportent et toute opération nécessaire à la valorisation des déchets y compris par l'intégration de coproduits aux matières à valoriser.

Les délégués de la CCPN ont pour mandat de porter et de défendre dans les organismes extérieurs, syndicats mixtes notamment, les positions et les projets de la communauté de communes.

Les délégués devront également rendre compte dans les commissions de travail de la CCPN des travaux et des décisions essentielles ou projets de décision, de ces organismes extérieurs.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- **Stéphane VIRTO**
- **Michel CAZET**
- **Denis BERNET-URIETA**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte Valor Béarn ;

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020, notamment son article 10 qui permet au Conseil communautaire, dans le cadre spécifique du renouvellement de l'année 2020 et à titre dérogatoire, de décider à l'unanimité que l'élection des délégués au sein des syndicats ne se déroulera pas au scrutin secret ;

Vu les résultats du scrutin ;

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de procéder aux désignations au scrutin public ;

DESIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay au sein du Syndicat Mixte Valor Béarn les conseillers communautaires suivants :

- **Stéphane VIRTO**
- **Michel CAZET**
- **Denis BERNET-URIETA**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU

Délibération n° D_2020_5_12

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants (conseillers communautaires titulaires) de la CCPN au sein du Syndicat mixte Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau (SMGP).

Les délégués de la CCPN ont pour mandat de porter et de défendre dans les organismes extérieurs, syndicats mixtes notamment, les positions et les projets de la communauté de communes. Les délégués devront également rendre compte dans les commissions de travail de la CCPN des travaux et des décisions essentielles ou projets de décision, de ces organismes extérieurs.

Le Syndicat a pour objectif la prévention des inondations, la gestion des milieux aquatiques et de la ressource en eau.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020, notamment son article 10 qui permet au Conseil communautaire, dans le cadre spécifique du renouvellement de l'année 2020 et à titre dérogatoire, de décider à l'unanimité que l'élection des délégués au sein des syndicats ne se déroulera pas au scrutin secret ;

Vu la délibération du 24 septembre 2018 approuvant les nouveaux statuts du SMBGP qui permettent à la CCPN de disposer de six délégués titulaires (sur un total de 32 délégués) et de six délégués suppléants,

Vu l'article 8 des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de Gave de Pau, il convient désormais au conseil communautaire de désigner 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants.

Les candidatures recueillies sont les suivantes :

Titulaires :

Sous-Bassin : Ouzom/Beez :	Jean-Jacques LAFFITTE
Sous-Bassin : Lagoin/Mouscle :	Hubert VIGNAU
Sous-Bassin : Luz/Gest :	Michel CAZET
Gave de Pau Amont :	Alain CAPERET
Gave de Pau Centre :	Bruno BOURDAA
Gave de Pau Aval :	Serge CASTAIGNAU

Suppléants :

Sous-Bassin : Ouzom/Beez :	Katty BROGNOLI
Sous-Bassin : Lagoin/Mouscle :	Marie-Ange CAZALA-CROUTZET
Sous-Bassin : Luz/Gest :	Pascal CABANNE
Gave de Pau Amont :	Jean-Marie BERCHON
Gave de Pau Centre :	Marc LABAT
Gave de Pau Aval :	Marc DUFAU

Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DECIDE de procéder aux désignations au scrutin public ;

DESIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay au sein du Syndicat Mixte du Bassin du gave de Pau les conseillers communautaires suivants :

Titulaires :

Sous-Bassin : Ouzom/Beez : Jean-Jacques LAFFITTE
Sous-Bassin : Lagoin/Mouscle : Hubert VIGNAU
Sous-Bassin : Luz/Gest : Michel CAZET
Gave de Pau Amont : Alain CAPERET
Gave de Pau Centre : Bruno BOURDAA
Gave de Pau Aval : Serge CASTAIGNAU

Suppléants :

Sous-Bassin : Ouzom/Beez : Katty BROGNOLI
Sous-Bassin : Lagoin/Mouscle : Marie-Ange CAZALA-CROUTZET
Sous-Bassin : Luz/Gest : Pascal CABANNE
Gave de Pau Amont : Jean-Marie BERCHON
Gave de Pau Centre : Marc LABAT
Gave de Pau Aval : Marc DUFAU

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Naye à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN AU SYNDICAT MIXTE NORD-EST DE PAU (SMNEP)**Délibération n° D_2020_5_13**

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la CCPN au sein du Syndicat Mixte Nord Est de Pau (SMNEP).

Les délégués de la CCPN ont pour mandat de porter et de défendre dans les organismes extérieurs, syndicats mixtes notamment, les positions et les projets de la communauté de communes.

Les délégués devront également rendre compte dans les commissions de travail de la CCPN des travaux et des décisions essentielles ou projets de décision, de ces organismes extérieurs.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-7 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L.5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (paragraphe 1 bis),

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 indiquant l'extension des compétences de la Communauté de communes du Pays de Nay dont la compétence Eau Potable,

Vu la délibération du 07 décembre 2017 modifiant les statuts du SMNEP suite à l'évolution territoriale engendrée par la Loi NOTRe et notamment le remplacement du Syndicat d'eau et d'assainissement du Pays de Nay par la Communauté de Communes du Pays de Nay à compter du 1er janvier 2018 ;

Vu la délibération du 15 février 2019 modifiant à nouveau les statuts du SMNEP avec notamment le choix de définir le nombre de délégués de chaque entité de Distribution par le nombre d'habitants de ces entités ;

Vu la délibération du 26 septembre 2019 modifiant à nouveau les statuts du SMNEP avec le passage d'une répartition des délégués selon le nombre d'habitants à une répartition proportionnelle aux volumes consommés par chaque membre ;

Vu la délibération du 24 février 2020 qui désapprouve les modifications statutaires appliquées par le SMNEP par délibération du 26 septembre 2019 et la volonté de la CCPN de garder la représentativité à hauteur de 5 délégués titulaires et de trois suppléants, la CCPN a introduit un référé-suspension devant le tribunal administratif de Pau ;

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020, notamment son article 10 qui permet au Conseil communautaire, dans le cadre spécifique du renouvellement de l'année 2020 et à titre dérogatoire, de décider à l'unanimité que l'élection des délégués au sein des syndicats ne se déroulera pas au scrutin secret ;

Considérant l'appartenance historique de la Communauté de Communes du Pays de Nay au Syndicat Mixte du Nord-Est de Pau pour lui permettre de compléter sa propre production compte tenu que la CCPN dispose de la compétence intégrale Eau (production et distribution) ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Nay bénéficiait de 5 délégués titulaires et de 3 suppléants au sein du SMNEP, selon les nouveaux statuts la CCPN bénéficie à présent de 3 délégués titulaires et de deux délégués suppléants sur un total de 18 délégués titulaires et 10 suppléants ;

Vu les candidatures proposées :

Titulaires :

Alain CAPERET

Marc CANTON

Jean-Jacques LAFFITTE

Suppléants :

Hubert VIGNAU

Edmond VIGNAU

Vu les résultats du scrutin ;

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de procéder aux désignations au scrutin public ;

DESIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein du Syndicat Mixte Nord Est Béarn, les conseillers communautaires suivants :

Titulaires :

**Alain CAPERET
Marc CANTON
Jean-Jacques LAFFITTE**

Suppléants :

**Hubert VIGNAU
Edmond VIGNAU**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU POTABLE DE LA REGION DE JURANÇON

Délibération n° D_2020_5_14

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la CCPN au sein du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la région de Jurançon.

Compte tenu des antécédents dans le projet d'exercice complet de la compétence Eau sur son territoire et de retrait de syndicats du SMNEP, les délégués s'engagent particulièrement à porter et défendre totalement les intérêts de la CCPN au sein de ce syndicat.

Les délégués devront également rendre compte dans les commissions de travail de la CCPN des travaux et des décisions essentielles ou projets de décision, des organismes extérieurs.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-7 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'article L.5216-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (paragraphe 1 bis),

Vu la règle de désignation des délégués représentant les EPCI-FP au sein des syndicats mixtes fermés fixée par l'article L.5711-1 al.3 du CGCT, qui permet à l'organe délibérant de désigner l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 indiquant l'extension des compétences de la Communauté de communes du Pays de Nay dont la compétence Eau Potable,

Vu la délibération du 17 septembre 2018 approuvant les nouveaux statuts du SMEP de Jurançon permettant à la CCPN de disposer de 5 délégués titulaires et de 5 délégués suppléants ;

Vu l'article L.5711-1 al.3 du CGCT qui précise que la désignation des délégués représentant les EPCI-FP au sein des syndicats mixtes fermés peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ;

Considérant l'appartenance de plusieurs communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Nay à des syndicats dont les objets statutaires correspondent à la compétence Eau Potable et dont les périmètres dépassent celui de la CCPN ;

Considérant que les communes concernées par chaque syndicat seront substituées par la Communauté de communes du Pays de Nay au sein du SMEP de Jurançon (5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants) ;

Qu'il conviendrait de respecter la représentativité des communes historique (Narcastet, Assat et Pardies-Pietat).

Vu la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020, notamment son article 10 qui permet au Conseil communautaire, dans le cadre spécifique du renouvellement de l'année 2020 et à titre dérogatoire, de décider à l'unanimité que l'élection des délégués au sein des syndicats ne se déroulera pas au scrutin secret ;

Vu les candidatures proposées :

Titulaires :

- CAPERET Alain
- CABANNE Pascal
- DAUGAS Sylvie
- FAUX Jean-Pierre
- RHAUT Jean-Christophe

Suppléants :

- PROERES Arnaud
- LOUPY Denis
- CAMPAYS David
- MOLESIN Magali
- MALDONADO Marie

Vu les résultats du scrutin ;

**Après avis favorable du Bureau 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de procéder aux désignations au scrutin public ;

DESIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein du Syndicat Mixte d'Eau Potable de Jurançon, les conseillers communautaires ou municipaux suivants :

Titulaires :

- CAPERET Alain
- CABANNE Pascal
- DAUGAS Sylvie
- FAUX Jean-Pierre
- RHAUT Jean-Christophe

Suppléants :

- PROERES Arnaud
- LOUPY Denis
- CAMPAYS David
- MOLESIN Magali
- MALDONADO Marie

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIOS	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN A L'AGENCE D'ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUES

Délibération n° D_2020_5_15

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la CCPN au sein du collège « territoires » du Conseil d'administration de l'Agence d'attractivité et de développement touristiques (AaDT) Béarn Pyrénées – Pays basque, anciennement Comité départemental du tourisme.

L'AaDT a pour objet de préparer et mettre en œuvre, sous la responsabilité du Conseil départemental, la politique de développement touristique du Département dans tous ses territoires et sous toutes ses formes.

Les missions de l'AaDT sont notamment d'assurer, au niveau départemental :

- l'assistance aux montages de projets touristiques publics et privés
- l'observation économique du tourisme
- l'élaboration, la promotion et la commercialisation des produits touristiques
- le développement d'ingénieries et de prestations de conseil sur le territoire du département
- les actions de promotion sur les marchés étrangers, en lien avec le comité régional du tourisme.

L'AaDT est composée de 5 collèges de membres :

- Collège 1 : les membres de droit,
- Collège 2 : les membres associés, comprenant :
 - Les collectivités partenaires,
 - Les organismes institutionnels du tourisme
 - Les socio-professionnels
- Collège 3 : les personnes qualifiées,
- Collège 4 : les membres agréés,
- Collège 5 : les membres représentés.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Titulaire : Jean-Marie BERCHON
- Suppléant : Cyrille FRAIZE

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de procéder aux désignations au scrutin public ;
DESIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein du Conseil d'administration de l'Agence d'attractivité et de développement touristiques (AaDT) Béarn Pyrénées, les conseillers communautaires suivants :

**Titulaire : Jean-Marie BERCHON
Suppléant : Cyrille FRAIZE**

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Naye à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN A LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ENERGIE DU SDEPA

Délibération n° D_2020_5_16

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la CCPN au sein de la Commission consultative d'énergie du SDEPA.

Les délégués de la CCPN ont pour mandat de porter et de défendre dans les organismes extérieurs, syndicats mixtes notamment, les positions et les projets de la communauté de communes.

Les délégués devront également rendre compte dans les commissions de travail de la CCPN des travaux et des décisions essentielles ou projets de décision, de ces organismes extérieurs.

La loi n° 2015-992 du 7 août 2015 dite Loi de transition énergétique, promulguée le 18 août 2015, a introduit en son article 198 la création d'une commission consultative entre tout syndicat d'énergie, autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat.

Cette commission a été instituée par délibération du Comité syndical du Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA) en date du 19 décembre 2015, sa vocation consistant à coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, à mettre en cohérence leurs politiques d'investissements et à faciliter l'échange de données.

La commission comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements des EPCI, ces derniers disposant d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Titulaire : Jean-Pierre FAUX
- Suppléant : Philippe LACROUX

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de procéder aux désignations au scrutin public ;

DESIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein la Commission consultative d'énergie du SDEPA, les conseillers communautaires suivants:

- Titulaire : Jean-Pierre FAUX
- Suppléant : Philippe LACROUX

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIOS	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN A L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE ET PYRENEES

Délibération n° D_2020_5_17

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la CCPN au sein de l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP).

L'AUDAP intervient comme outil d'aide à la décision publique dans les champs de l'urbanisme, de l'aménagement et du développement des territoires.

Son assemblée est constituée par les 24 représentants des 9 collectivités et structures adhérentes.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Titulaire : Christian PETCHOT-BACQUÉ
- Suppléant : Jean-Pierre FAUX

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de procéder aux désignations au scrutin public ;

DESIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein de l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées, les conseillers communautaires suivants :

- Titulaire : Christian PETCHOT-BACQUÉ
- Suppléant : Jean-Pierre FAUX

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Noy à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN A LA MISSION LOCALE POUR LES JEUNES PAU-PYRÉNÉES**Délibération n° D_2020_5_18***(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)*

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la CCPN au sein de la Mission Locale pour les jeunes Pau-Pyrénées.

La Mission Locale a pour objectif principal de lutter contre l'exclusion en permettant l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaires :

Michel MINVIELLE
Pascale DURAND
Marie-Ange CAZALA-CROUTZET

Suppléants :

Serge CASTAGNAU
Marc DUFAU
Marc LABAT

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de procéder aux désignations au scrutin public ;

DESIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein de la Mission Locale pour les jeunes Pau-Pyrénées, les conseillers communautaires suivants :

Titulaires :

- Michel MINVIELLE
- Pascale DURAND
- Marie-Ange CAZALA-CROUTZET

Suppléants :

- Serge CASTAGNAU
- Marc DUFAU
- Marc LABAT

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ






EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIOS	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN A LA RESIDENCE TERRE D'ENVOI

Délibération n° D_2020_5_19

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la CCPN au sein de la résidence Terre d'Envol.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Titulaire : Michel MINVIELLE
- Suppléant : Coralie TOUSSAINT

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de procéder aux désignations au scrutin public ;

DESIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein de la résidence Terre d'Envol, les conseillers communautaires suivants :

- Titulaire : Michel MINVIELLE
- Suppléant : Coralie TOUSSAINT

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIOS	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Délibération n° D_2020_5_20

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la CCPN au sein de l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL).

L'ADIL 64, association Loi 1901, a pour mission d'offrir aux usagers un conseil juridique, financier et fiscal complet et totalement gratuit en matière de logement (construction, achat, location, vente, travaux ...).

Cet organisme assure des permanences sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay depuis le 1er septembre 2010.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Titulaire : Michel LUCANTE
- Suppléant : Véronique MULLER

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de procéder aux désignations au scrutin public ;

DESIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein de l'Agence départementale d'information sur le logement, les conseillers communautaires suivants :

- Titulaire : Michel LUCANTE
- Suppléant : Véronique MULLER

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN A L'ASSOCIATION PAÏS

Délibération n° D_2020_5_21

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la CCPN au sein de l'association PAÏS.

Cette association, créée en 2016, a pour objectif de faciliter l'organisation des soins de proximité en zones rurale et périurbaine, grâce à une organisation mutualisée des soins et petites urgences entre médecins généralistes.

Quatre représentants de la CCPN y siègent aux côtés des représentants des professionnels médicaux et paramédicaux autour d'un projet de santé.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Jean-Marie BERCHON
- Michel LUCANTE
- Audrey VANHOOREN
- Christian PETCHOT-BACQUÉ

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de procéder aux désignations au scrutin public ;

DESIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein de l'association PAÏS, les conseillers communautaires suivants :

- Jean-Marie BERCHON
- Michel LUCANTE
- Audrey VANHOOREN
- Christian PETCHOT-BACQUÉ

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE
DES METIERS D'ART DE COARRAZE**

Délibération n° D_2020_5_22

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la CCPN au sein du Conseil d'administration du Lycée des métiers d'art de Coarraze.

Le conseil d'administration qui était constitué pour le collège des élus de trois membres du conseil municipal de Coarraze et d'un conseiller régional, est composé comme suit :

- deux conseillers régionaux (à titre décisionnaire),
- un membre du conseil municipal de Coarraze (à titre décisionnaire),
- un membre de la Communauté de communes du Pays de Nay à titre consultatif.

La candidature suivante est proposée :

- **Marc DUFAU**

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de procéder aux désignations au scrutin public ;

DESIGNE M. Marc DUFAU en qualité de représentant de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein du Conseil d'administration du Lycée des Métiers d'art de Coarraze.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Délibération n° D_2020_5_23

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants du Comité national d'action sociale (CNAS) au sein de la CCPN.

Le CNAS est un service d'aide à l'action sociale au sein des collectivités territoriales en jouant le même rôle que pour le CE / CSE dans le secteur privé.

Deux délégués (1 élu et 1 agent) sont désignés au sein de chaque structure adhérente.

Les candidatures suivantes sont proposées :

- Délégué élu : Katty BROGNOLI
- Délégué agent : Marjorie PERUS / Suppléante : Valérie GLEIZE

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DESIGNE en qualité de délégués du Comité national d'action sociale au sein de la communauté de communes du Pays de Nay :
- Délégué élu : Katty BROGNOLI
- Délégué agent : Marjorie PERUS / Suppléante : Valérie GLEIZE

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIOS	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN AU SEIN DE L'ASSOCIATION
DES COMMUNAUTES DE FRANCE**

Délibération n° D_2020_5_24

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la CCPN au sein de l'Association des Communautés de France (AdCF).

L'AdCF est la fédération nationale des élus de l'intercommunalité. Elle assure la représentation des intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux (gouvernement, Parlement, agences nationales...), participe aux débats sur les évolutions de notre organisation territoriale et des politiques publiques décentralisées, développe une expertise spécifique au service de ses adhérents.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaire : Christian PETCHOT-BACQUÉ

Suppléant : Jean-Marie BERCHON

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de procéder aux désignations au scrutin public ;

**DESIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein
au sein de l'Association des Communautés de France, les conseillers communautaires
suivants :**

Titulaire : Christian PETCHOT-BACQUÉ

Suppléant : Jean-Marie BERCHON

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN AU SEIN DE L'ASSOCIATION NATIONALE
DES ELUS DE LA MONTAGNE**

Délibération n° D_2020_5_25

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la CCPN au sein de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM).

L'ANEM a pour objet de représenter les collectivités de montagne (communes, intercommunalités, départements, régions) auprès des pouvoirs publics, pour obtenir la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement de ces régions, comme l'engagement en a été pris dans la loi Montagne.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaire : Christian PETCHOT-BACQUÉ

Suppléant : Cédric MADEC

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de procéder aux désignations au scrutin public ;

**DESIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein
au sein de l'Association nationale des élus de la montagne, les conseillers
communautaires suivants :**

Titulaire : Christian PETCHOT-BACQUÉ

Suppléant : Cédric MADEC

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN AU SEIN DE FEDERATION NATIONALE DES SCOT

Délibération n° D_2020_5_26

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la CCPN au sein de Fédération nationale des ScOT.

La Fédération nationale des ScOT a pour objet de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT avec un objectif double : mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun, et participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire.

La candidature suivante est proposée :

- Titulaire : Jean-Pierre FAUX
- Suppléant : Pascale DURAND

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de procéder aux désignations au scrutin public ;

**DESIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein
au sein de la Fédération nationale des ScOT, les conseillers communautaires suivants :**

- Titulaire : Jean-Pierre FAUX
- Suppléant : Pascale DURAND

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIOS	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA CCPN AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES

Délibération n° D_2020_5_27

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, il convient de procéder à la désignation des représentants de la CCPN au sein de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalités (ADM).

L'ADM a pour objet d'entreprendre toutes les actions, réflexions et recherches ayant pour finalité de faciliter et d'améliorer l'exercice du mandat de maire et de président d'EPCI à fiscalité propre.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaire : Christian PETCHOT-BACQUÉ

Suppléant : Jean-Marie BERCHON

En application de l'article L.2121-21 du CGCT, il est proposé de procéder à ces désignations au scrutin public.

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DECIDE de procéder aux désignations au scrutin public ;

**DESIGNE en qualité de représentants de la communauté de communes du Pays de Nay, au sein
au sein de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalités, les
conseillers communautaires suivants :**

Titulaire : Christian PETCHOT-BACQUÉ

Suppléant : Jean-Marie BERCHON

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTE	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE MANDATS SPECIAUX

Délibération n° D_2020_5_28

(Rapporteur : Christian PETCHOT-BACQUÉ)

La loi a prévu d'accorder aux élus locaux le remboursement de certaines dépenses particulières. C'est notamment le cas pour le remboursement de frais nécessités par l'exécution d'un mandat spécial.

Un mandat spécial correspond à une mission accomplie, dans l'intérêt de la Communauté de communes, par un élu, avec autorisation du Conseil communautaire. La notion de mandat spécial exclut toute activité courante de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée entraînant des déplacements inhabituels et indispensables.

C'est le cas des différentes manifestations et réunions organisées notamment par l'AdCF, la Fédération Nationale des SCoT, l'ANEM, l'ADM ou Béarn Adour Pyrénées, auxquelles peuvent participer, dans le cadre d'un mandat spécial, principalement le Président et l'ensemble des Vice-présidents de la Communauté de communes, mais également, ponctuellement, tout élu du Conseil communautaire.

Les remboursements de frais sont subordonnés à la production des justificatifs des dépenses réellement engagées. Les dépenses correspondantes sont imputées à l'article 6532 sur le budget principal de la Communauté de communes (Budget 310).

Il est donc proposé d'adopter une délibération-cadre de mandat spécial des élus pour la participation régulière aux instances et commissions de ces deux associations.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-13 et D. 5211-5 ;

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

- DECIDE** de donner un mandat spécial pour les différentes manifestations et réunions organisées par l'AdCF, la Fédération Nationale des SCoT, l'ANEM, l'ADM ou Béarn Adour Pyrénées, au Président, aux conseillers communautaires appelés à y participer,
- PRECISE**
- que ces mandats spéciaux seront valables tant que la Communauté de communes est adhérente aux associations visées ci-dessus,
 - que le remboursement de frais ne pourra intervenir que sur présentation de justificatifs des dépenses réellement engagées,
 - que ces dépenses seront imputées à l'article 6532 sur le budget principal de la Communauté de communes (Budget 310).
- FIXE** le président à signer tout acte relatif au remboursement de frais de déplacement des conseillers communautaires visés par la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIOS	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLU DE BORDES

Délibération n° D_2020_05_29

(Rapporteur : FAUX Jean-Pierre)

La commune de Bordes possède la maîtrise d'un ensemble foncier au cœur de son bourg (ancien centre de formation des apprentis, démoli). Ce site pourrait accueillir un projet d'habitat collectif partagé intergénérationnel. Cela contribuerait ainsi à diversifier la production de logements en renforçant le poids du logement locatif et collectif sur la commune. Le terrain est actuellement classé en zone Ue dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Les dispositions règlementaires de la zone Ue n'autorisent que les occupations et utilisations du sol liées aux équipements publics, d'intérêt collectif ou de service public. La modification simplifiée vise à reclasser une partie de la zone Ue, qui correspond à une entité foncière de 0,75 ha, en zone Ub où sont possibles toutes formes d'habitations, dont les hébergements.

Cette évolution ne modifie pas l'économie générale du document d'urbanisme et n'impacte pas sa compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le projet qui sous-tend la modification du PLU répondrait aux prescriptions n°90 et 91 du Document d'orientation et d'objectifs du SCoT. En effet, cette résidence apporterait une nouvelle solution d'hébergement pour les seniors tout en favorisant une mixité générationnelle à l'échelle de logements collectifs.

Vu la délibération du 24 juin 2019 approuvant le SCoT du Pays de Nay ;

Vu le courrier du 15 juillet 2020 de Monsieur le Maire de Bordes notifiant à la Communauté de Communes du Pays de Nay le projet de modification simplifiée n°2 de son PLU conformément à l'article L. 153-40 du code de l'Urbanisme ;

Considérant que le projet de modification simplifiée du PLU de Bordes ne remet pas en cause sa compatibilité avec le SCoT et qu'il améliore la prise en compte des objectifs définis par ce dernier ;

**Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

DÉCIDE de donner un avis favorable sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Bordes.

AUTORISE le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES, CULTURELLES ET ENVIRONNEMENTALES

Délibération n° D_2020_5_30

(Rapporteur : DUFAU Marc)

Pour l'année 2020, la Commission Culture, Jeunesse et Sports, lors de sa réunion du 22 Janvier 2020, a proposé d'attribuer des subventions d'un montant total de **32 000 €**, dont :

- **18 650 euros**, dans un premier temps répartis entre les associations sportives pour un montant de 3700 euros et les associations culturelles pour un montant de 13 750 euros et les associations environnementales pour un montant de 1200 euros.
- **3100 euros** dans un second temps répartis entre les associations sportives pour un montant de 600 euros, les associations culturelles pour un montant de 1700 euros et les associations environnementales pour un montant de 800 euros.

Au vu du contexte sanitaire, l'association La Tribu 64 n'a obtenu qu'au mois de juillet, l'accord de la part de la Fédération Française de Triathlon, de pouvoir organiser le Triathlon de Baudreix les 12 et 13 Septembre 2020.

Le montant attribué, ces trois dernières années, pour cette même manifestation sportive, était de 1500 euros. Il est proposé d'attribuer un montant de **1500 euros** pour cette manifestation.

Bénéficiaires	Montant de la Subvention
Associations sportives + nom de la manifestation + date	
La Tribu 64 – Triathlon de Baudreix – 12 et 13 septembre 2020	1500 €
TOTAL	1500 €

Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

DÉCIDE d'accorder, au titre de l'année 2020, la subvention à l'associations sportive présentée ci-dessus ;

AUTORISE le Président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA DECHARGE DE BORDES-ACTUALISATION PLAN DE FINANCEMENT

Délibération n° D_2020_5_31

(Rapporteur : VIRTO Stéphane)

La Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN) est maître d'ouvrage délégué de l'opération « Travaux de réaménagement de la décharge de BORDES » qui a débuté en 2018.

Ces travaux ont un double objectif :

- Traiter de manière durable la décharge par un nettoyage par tri mécanique et manuel de l'ensemble des déchets non inertes,
- Reconquérir un espace de mobilité du Gave de Pau pour lutter contre les inondations.

Une première phase de travaux d'urgence a été réalisée entre août et octobre 2018.

Une deuxième phase qui est actuellement toujours en cours a débuté en août 2019.

Le montant actualisé de l'ensemble des travaux est estimé à ce jour à : **3 033 722 € HT**

Les co-financeurs mobilisés à ce jour sont l'ADEME (convention du 23/11/2017) et l'Agence de l'Eau Adour Garonne (décision d'attribution du 18/12/2019).

L'entreprise SAFRAN participe également à cette opération à hauteur de 100 000 €.

Le plan de financement est donc le suivant :

Région FEDER	1 462 118 €	48.20 %
Agence de l'eau Adour Garonne	300 000 €	9.88 %
ADEME	564 860 €	18.62 %
Participation SAFRAN	100 000 €	3.30%
Sous total financements partenaires	2 426 978 €	80%
Autofinancement commune	606 744 €	20%

Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

ARRETE le plan de financement de l'opération de réaménagement de la décharge de Bordes tel que présenté ci-dessus ;

SOLLICITE le fonds FEDER pour le financement de ces travaux ;

AUTORISE le Président à signer tout document en lien avec cette opération.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

ASSAINISSEMENT – EXTENSION STEP ASSON PROGRAMME 2020/2021
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL

Délibération n° D_2020_05_32

(Rapporteur : PETCHOT-BACQUÉ Christian)

Dans le cadre des besoins de traitement d'épuration actuel et futur pour une période de 30 ans (2050) et également pour des raisons techniques évidentes qui actent un sous dimensionnement de cette station, il a été décidé dans le schéma directeur d'assainissement du SEAPAN en cours de finalisation de prévoir ainsi une augmentation de la capacité de 1 000 EH à 1 990 EH.

Pour répondre aux contraintes techniques du site actuel et à la nécessité de traiter le temps de pluie (percentile 95) avec une intégration paysagère importante, il est donc envisagé de créer une file neuve d'une capacité de 1 990 EH (bassin d'aération et clarificateur) et de réhabiliter le bassin d'aération existant en bassin d'orage.

Actuellement, la Communauté de Communes du Pays de Nay en collaboration avec les services de l'Agence de l'Eau et du Département des Pyrénées Atlantiques a décidé lors du dernier comité de pilotage du schéma directeur d'assainissement de prendre en compte :

- la problématique du réchauffement climatique à l'origine d'une baisse sensible des débits d'étiage des cours d'eau et notamment de l'Ouzom d'une part,
- et d'autre part, la volonté de mieux traiter l'azote et le phosphore même si l'arrêté ministériel du 22 juillet 2015 n'impose pas pour le moment des valeurs minimales sur ces deux paramètres classiques.

Le dossier Loi sur l'eau est également en cours d'élaboration pour obtenir la déclaration au titre de la Loi sur l'eau et de l'étude Natura 2 000 en concertation avec la DDTM.

Dans le cadre des orientations budgétaires, la programmation de ces travaux a été prévue au budget pour l'année 2020. A ce jour il convient donc de solliciter les partenaires institutionnels que sont l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques afin d'obtenir des subventions pour cette opération d'extension de la station d'épuration d'Asson.

Le montant total prévisionnel de cette opération au stade de l'étude de faisabilité est de 1 010 000 € HT.

Dépense :

- 950 000 € HT (travaux)
- 40 000 € HT (MOE)
- 20 000 € HT (divers)

Recettes :

- 202 000 € (20%) Agence de l'Eau Adour Garonne
- 202 000 € (20%) Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques (CD64)
- 202 000 € (20%) Dotation de Soutien à l'investissement Local
- 202 000 € (20%) Autofinancement
- 202 000 € (20%) Emprunt

Après avis favorable du Bureau du 31 août 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

VALIDE le projet de travaux d'extension de la STEP d'ASSON ;

- SOLLICITE** les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques et de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- PRECISE** que les dépenses de la totalité du marché de travaux sont inscrites au BP 2020 ;
- DONNE** tous pouvoirs au Président pour effectuer toutes les formalités et démarches nécessaires à la réalisation des travaux et au règlement des comptes.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 7 septembre 2020

Date de convocation : le 02/09/2020
 Nombre de délégués en exercice : 52
 Nombre de délégués présents : 47
 Nombre de délégués votants : 50

Le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni le lundi 07 septembre 2020 à 18 heures 30 minutes, au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay à Bénéjacq, sous la présidence M. PETCHOT-BACQUÉ Christian, Président.

Etaient présents :

ANGAIS	VIGNAU Hubert, BARBE-BARRAILH Jean-Laurent
ARBEOST	FRAIZE Cyrille
ARROS DE NAY	
ARTHEZ D'ASSON	LAFFITTE Jean-Jacques
ASSAT	RHAUT Jean-Christophe
ASSON	CANTON Marc, AURIGNAC Michel, VANHOOREN Audrey
BALIRO	DAUGAS Sylvie
BAUDREIX	ESCALÉ Francis
BENEJACQ	CAZALA-CROUTZET Marie-Ange, GARROCQ Anne-Marie, COURADET Sébastien
BEUSTE	CALAS Serge
BOEIL-BEZING	DUFAU Marc, LORRY Béatrice
BORDERES	MINVIELLE Michel
BORDES	CASTAIGNAU Serge, PUYAL Bernard, PUYOU Ena, TOUSSAINT Coralie
BOURDETTES	LACROUX Philippe
BRUGES-CAPBIS-MIFAGET	LESCLOUPÉ François, CAUSSÉ Philippe
COARRAZE	LUCANTE Michel, PUBLIUS Françoise, BASSE-CATHALINAT Jean-Pierre
FERRIERES	BROGNOLI Katty
HAUT DE BOSDARROS	MADEC Cédric
IGON	LABAT Marc, PARGADE Didier
LABATMALE	LACARRÈRE Florent
LAGOS	PETCHOT-BACQUÉ Christian
LESTELLE-BETHARRAM	BERCHON Jean-Marie
MIREPEIX	VIRTO Stéphane, HUROU Nicole
MONTAUT	PRAT Séverine
NARCASTET	FAUX Jean-Pierre, SARTHOU Julie
NAY	BOURDAA Bruno, MULLER Véronique, DEQUIDT Alain, DURAND Pascale, CHABROUT Guy
PARDIES-PIETAT	CABANNE Pascal
SAINT-ABIT	CAZET Michel
SAINT-VINCENT	DOUSSINE Vincent

Etaient absents ou excusés : d'ARROS Gérard (ARROS DE NAY), MIDOT Patrick (ARROS DE NAY), MALDONADO Marie (ASSAT), GRACIAA Alain (LESTELLE BETHARRAM), CAPERET Alain (MONTAUT).

Avaient donné pouvoir : MALDONADO Marie à RHAUT Jean-Christophe ; GRACIAA Alain à BERCHON Jean-Marie ; CAPERET Alain à PRAT Séverine.

Était représenté : néant

Secrétaire de séance : BERCHON Jean-Marie.

ASSAINISSEMENT – REHABILITATION RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF – COMMUNE D'ASSON
PROGRAMME 2020/2021 – ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Délibération n° D_2020_5_33

(Rapporteur : PETCHOT-BACQUÉ Christian)

Dans le cadre des besoins de traitement d'épuration actuel et futur pour une période de 30 ans (2050) et également pour des raisons techniques évidentes qui actent un sous dimensionnement de cette station, il a été décidé dans le schéma directeur d'assainissement du SEAPAN en cours de finalisation de prévoir ainsi une augmentation de la capacité de 1 000 EH à 1 990 EH.

Pour répondre aux contraintes techniques du site actuel et à la nécessité de traiter le temps de pluie (percentile 95), il est acté de réhabiliter une partie du réseau et des branchements en partie publique pour réduire de 40% les eaux météorites et de 30% les eaux claires parasites conformément au diagnostic en nappe haute et les conclusions du schéma directeur sur ce bassin spécifique à la commune d'Asson.

Actuellement, la Communauté de Communes du Pays de Nay en collaboration avec les services de l'Agence de l'Eau et du Département des Pyrénées Atlantiques a décidé lors du dernier comité de pilotage du schéma directeur d'assainissement de prendre en compte :

- la problématique de la gestion patrimoniale sur ce secteur à enjeux pour les eaux claires parasites d'une part,
- et la volonté de réduire la surface active estimée à 8 000 m² pour diminuer sensiblement les eaux météorites, d'autre part.

Le dossier Loi sur l'eau est également en cours d'élaboration pour obtenir la déclaration au titre de la Loi sur l'eau et de l'étude Natura 2 000 en concertation avec la DDTM et dans ce dossier il est inscrit la nécessité de réduire les entrées d'eaux claires parasites et les raccordements des surfaces actives.

Dans le cadre des orientations budgétaires, la programmation de ces travaux a été inscrite au budget pour l'année 2020. A ce jour il convient donc de solliciter les partenaires institutionnels que sont l'Agence de l'Eau Adour Garonne et le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques afin d'obtenir des subventions pour cette opération d'extension de la station d'épuration d'Asson

Le montant total prévisionnel de cette opération au stade de la finalisation du schéma directeur sur le bassin de collecte d'Asson est de **520 000 € HT**.

Dépense : - 490 000 € HT (travaux)
 - 20 000 € HT (MOE)
 - 10 000 € HT (divers)

Recettes : - 156 000 € (30%) Agence de l'Eau Adour Garonne
 - 104 000 € (20%) Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques (CD64)
 - 104 000 € (20%) Dotation de Soutien à l'investissement Local
 - 78 000 € (15%) Autofinancement
 - 78 000 € (15%) Emprunt

Vu la délibération du conseil communautaire du Pays de Nay n° D_2020_04_05 en date du 27 juillet 2020 ;

**Après avis favorable du Bureau du 20 juillet 2020,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,**

- VALIDE** le projet de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif afin de réduire les eaux claires parasites de 30% et de déconnecter 40% de la surface active actuelle,
- SOLLICITE** les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Général des Pyrénées Atlantiques,
- PRECISE** que les dépenses de la totalité du marché de travaux sont inscrites au BP 2020,
- DONNE** pouvoirs au Président pour effectuer toutes les formalités et démarches nécessaires à la réalisation des travaux et au règlement des comptes.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Président,
Christian PETCHOT-BACQUÉ

